



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que la Ville de Châteauguay a reçu une demande pour un permis de démolition et un programme de remplacement pour un bâtiment situé au :

Emplacement : 292, boulevard Saint-Jean-Baptiste  
Lot : 4 709 133

Tous les documents pertinents concernant cette demande de certificat d'autorisation de démolition d'une construction incluant les plans peuvent être consultés au bureau de la directrice de l'aménagement et du territoire, situé au 5 boulevard d'Youville, à Châteauguay pendant les heures d'ouverture.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, selon le cas.

Toute personne désirant formuler des commentaires relativement à la démolition proposée doit également le faire, par écrit, à l'intérieur du délai de dix (10) jours, au greffier de la ville.

De plus, toute personne désirant acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère patrimonial doit le faire par écrit au greffier de la ville, tant que le comité n'a pas rendu sa décision. Le comité de démolition pourrait, si les circonstances le justifient, reporter sa décision d'un maximum de 2 mois pour permettre à des négociations d'aboutir.

Le comité de démolition tiendra une séance publique le **3 juin 2024** à **17h45** dans la salle du Pavillon de l'Ile, située au 480 boulevard d'Youville à Châteauguay.

Donné à Châteauguay, ce 15 mai 2024.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS  
PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE  
DE DÉMOLITION**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 15 mai 2024, le présent avis public concernant la demande de démolition, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 15 mai 2024, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 15 mai 2024.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**